# LES MAÎTRES DES REQUÊTES DE L'HÔTEL NOMMÉS DEPUIS 1771

#### **ETUDE SOCIALE**

PAR

#### SYLVIE NICOLAS-SIMONET

licenciée ès lettres

# INTRODUCTION

Les maîtres des Requêtes nommés depuis 1771 n'avaient encore fait l'objet d'aucune étude : tous les travaux existants s'arrêtent à la réforme de Maupeou, véritable révolution juridique, qui affecta les Requêtes de l'Hôtel. L'année 1790 constitue une seconde coupure, puisqu'elle vit la suppression de la juridiction. Le principal intérêt du sujet consiste donc à dépasser cette date pour suivre chacun de ces officiers dans le temps et l'espace, jusqu'au décès de chacun d'eux.

#### SOURCES

Les dossiers du Cabinet des titres et les documents généalogiques conservés à la Bibliothèque nationale font connaître les origines familiales des maîtres des requêtes, de même que l'état civil (Archives de Paris et de l'ancien département de la Seine, série E de divers dépôts d'archives départementales).

Provisions d'office, commissions et décrets de nomination permettent de suivre les carrières. Dans ce domaine, les Archives nationales ont fourni l'essentiel de la documentation relative aux destinées et aux activités officielles. Nous y avons également dépouillé les dossiers du comité de Sûreté générale et du Tribunal révolutionnaire. Les papiers séquestrés sous la Révolution ont été consultés aux Archives nationales et aux Archives de

Paris (DQ <sup>10</sup>). Enfin, le Minutier central et les déclarations de succession (Archives de Paris, DQ <sup>7-8</sup>) fournissent de précieuses indications tant sur la situation et la vie sociale des maîtres des requêtes que sur leurs fortunes.

# PREMIÈRE PARTIE L'ANCIEN RÉGIME

#### **CHAPITRE PREMIER**

LES REQUETES DE L'HOTEL (1771-1789)

La réforme de Maupeou modifia le service des Requêtes de l'Hôtel, désormais assuré par deux quartiers réunis sous l'autorité de présidents que le chancelier aurait dû présenter, mais qui, devant les vives réactions de la compagnie, ne furent autres que les doyens. Elle transforma aussi la compétence de la juridiction, par suite de la suppression des Requêtes du Palais, du Grand Conseil et de la réduction du privilège de committimus. À l'avènement de Louis XVI, l'organisation du service ne fut pas remise en cause mais la compétence du Tribunal redevint ce qu'elle était avant 1771. Dans les cours souveraines où ils siégeaient alors, les futurs maîtres des Requêtes eurent des réactions diverses, beaucoup acceptant leur liquidation, quelques-uns s'opposant au chancelier au point d'être exilés.

Le nombre des maîtres des Requêtes fut réduit en 1787 à soixantesept puis ramené en 1789 à quatre-vingt tandis que leur était accordée l'exclusivité de certaines commissions.

#### CHAPITRE II

# ACCESSION À LA CHARGE DE MAÎTRE DES REQUÊTES

Titulaires d'une licence en droit qu'ils avaient souvent achevée rapidement grâce à la faveur royale, les futurs maîtres des Requêtes, presque tous laïcs, avaient recours à de multiples dispenses pour accéder aux Requêtes de l'Hôtel: dispense de parenté lorsqu'ils avaient des parents en la juridiction, aux degrés prohibés par les ordonnances, mais plus souvent dispense d'âge ou de service. Bien peu, en effet, satisfaisaient aux donditions requises, même s'il semble que, sous Louis XVI, on ait attaché plus d'importance au fait de posséder une certaine expérience.

Futurs agents du roi, les maîtres des Requêtes provenaient paradoxalement des parlements et autres cours souveraines qui constituaient alors de véritables foyers d'agitation.

L'achat de la charge enfin, si elle ne leur était constituée en dot, nécessitait, le plus souvent, l'emprunt d'argent sous le couvert de constitutions de rentes.

# CHAPITRE III

### LES ORIGINES FAMILIALES

Originaires de toute la France, les maîtres des Requêtes ne remplissaient pas toujours les conditions de noblesse requises en 1771 par la compagnie, puisque 15,6 % étaient roturiers, anoblis ou fils d'anoblis. Même au sein du second ordre, les contrastes étaient multiples : familles rarement d'extraction noble ou d'origine chevaleresque, parfois agrégées à la noblesse, souvent anoblies par lettres, par charges (principalement de secrétaire du roi), surtout de robe, quelquefois d'épée et fréquemment liées à la finance, ayant réussi des ascensions sociales plus ou moins rapides.

L'existence de quelques dynasties de maîtres des Requêtes se confondant avec les grands noms de la robe et, jouissant de bien des dispenses, ne doit pas dissimuler le très grand nombre d'officiers désormais issus d'une petite noblesse provinciale totalement inconnue en la juridiction, ce qui traduirait une modification du recrutement dans les dernières années de l'Ancien Régime.

# CHAPITRE IV LES MAÎTRES DES REQUÊTES

Tous les maîtres des Requêtes ayant prêté serment au chancelier avaient accès au Conseil. Beaucoup, cependant, étaient dans l'impossibilité de siéger en leur compagnie, n'ayant pas cherché à être reçus au parlement de Paris puis aux Requêtes de l'Hôtel; cette attitude traduisait bien leur principal souci qui était de se faire remarquer au Conseil ou dans les bureaux et commissions qui en dépendaient, en vue d'obtenir quelque place plus importante.

Quant à l'activité de la juridiction en tant que tribunal de renvoi, des sondages permettent d'avancer l'hypothèse d'un sommet en 1774-1775, suivi d'un long sommeil et peut-être d'un redémarrage à la veille de la Révolution.

La valeur et la compétence des maîtres des Requêtes étaient sévèrement mises en doute par leurs contemporains qui reprochaient la jeunesse, l'inexpérience et l'obséquiosité de ces officiers que liait tout un réseau de solidarités.

#### CHAPITRE V

### LA CARRIÈRE DES MAÎTRES DES REQUÊTES SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Contrairement à leur espérances, bon nombre de maîtres des Requêtes n'exercèrent aucune autre fonction sous l'Ancien Régime, soit qu'ils aient manqué de protections, d'ambition ou de mérite, soit que la mort ou la Révolution les ait surpris trop tôt.

Les autres se virent surtout confier les intendances où ils se révélèrent de bons administrateurs, sans atteindre cependant, à l'exception peut-être de Bertrand de Boucheporn, l'envergure de ces remarquables intendants éclairés qu'avait connus le siècle des Lumières. Sinon, ils jouèrent un rôle indispensable dans l'ombre du chancelier ou du contrôleur général. Beaucoup obtinrent des lettres de conseiller d'honneur ou honoraire dans la cour souveraine où ils avaient siégé; quelques-uns eurent l'avantage d'être faits conseillers d'État; seul Laurent de Villedeuil accéda aux fonctions ministérielles.

Si de telles carrières n'apparaissent pas aussi brillantes que l'on aurait pu imaginer, il ne faudrait pas se hâter de conclure à une certaine médiocrité de ces officiers dont la Révolution vint peut-être briser l'avenir prometteur.

# DEUXIÈME PARTIE

#### 1789-1830

Tandis que les dernières provisions de maître des Requêtes étaient expédiées en 1789, de profonds bouleversements se préparaient auxquels la juridiction ne devait pas survivre. Un décret des 6 et 7 septembre 1790 supprima le privilège de *committimus* ainsi que les Requêtes de l'Hôtel qui, cependant, continuèrent de siéger jusqu'en janvier 1791. Mais des commissaires de la municipalité de Paris vinrent bientôt apposer les scellés puis élaborer le premier inventaire complet des archives. Quelques maîtres des Requêtes acceptèrent dès 1791 de se faire rembourser leurs charges et remirent alors leurs titres en échange d'une reconnaissance de liquidation.

#### **CHAPITRE PREMIER**

# LA MISE EN PLACE D'UNE MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE (1788-1791)

Face aux événements, les maîtres des Requêtes n'allaient avoir aucune réaction d'ensemble. Beaucoup se montrèrent favorables à la double représentation du Tiers aux États généraux ; d'autres, au contraire, voulaient

résister aux changements. Un seul, d'ailleurs, hostile aux réformes, fut élu, comme député du Clergé. Les violences de juillet 1789, qui touchaient de près certains d'entre eux, déclenchèrent la première vague d'émigration. La réorganisation administrative mit fin aux fonctions des officiers ou commissaires dont peu entrèrent dans la nouvelle administration, tandis que La Porte, rappelé d'Espagne par Louis XVI, devenait intendant de la liste civile.

Une orientation contre-révolutionnaire s'affirmait assez nettement, dressant contre elle une opinion plus ou moins favorable aux transformations qui s'accomplissaient, qu'il s'agît de monarchiens, néanmoins partisans d'une certaine autorité du souverain, ou de constitutionnels désireux de limiter le pouvoir royal.

#### **CHAPITRE II**

### LA CHUTE DE LA ROYAUTÉ ET LES DÉBUTS DE LA RÉPUBLIQUE (1791-1793)

Au moment où la France s'apprêtait à faire l'expérience d'une monarchie constitutionnelle, quatre anciens maîtres des Requêtes occupaient le devant de la scène politique, l'un à la Législative et trois à des fonctions ministérielles, tandis que certains avaient choisi l'émigration et que quelquesuns avaient rejoint l'armée des Princes. La loi du 8 avril 1792 ordonnant la mise sous séquestre des biens des émigrés qui ne rentreraient pas incessamment, entraîna cependant quelques retours.

Mais les événements ne tardèrent pas à s'accélerer : des accusations furent lancées contre deux des anciens maîtres des Requêtes, fidèles serviteurs d'un roi bientôt enfermé au Temple. La Porte fut arrêté et exécuté, première victime d'une justice expéditive qui préfigurait la Terreur. Désapprouvant désormais l'orientation révolutionnaire, parfois poursuivis eux-mêmes, beaucoup prirent alors les chemins de la retraite ou de l'exil.

# CHAPITRE III LA TERREUR (1793-1794)

Pendant plus d'un an, une poignée d'hommes déterminés tient le pays sous la Terreur. La rupture avec l'Ancien Régime fut consommée sans qu'un complot visant à retarder le procès de la Reine ait pu réussir. La loi fit une obligation à tout citoyen de dénoncer les suspects dont la définition la plus large fut donnée. Un tiers des anciens maîtres des Requêtes qui restaient encore en France, fut alors arrêté, en raison de leur qualité, de leurs anciennes fonctions, de leurs parentés ou de leur correspondance avec

des émigrés. Des perquisitions furent effectuées, suivies d'interrogatoires. Huit ex-maîtres des Requêtes comparurent devant le Tribunal révolutionnaire où ils furent accusés d'avoir émigré, d'avoir entretenu des relations avec les ennemis de la République, qui souvent n'étaient autres que leurs propres enfants émigrés, ou d'avoir participé aux plus inimaginables conspirations; bientôt condamnés à mort, ils furent sommairement exécutés le jour même.

#### **CHAPITRE IV**

#### LA RÉACTION THERMIDORIENNE ET LE DIRECTOIRE (1794-1799)

Le gouvernement révolutionnaire réduit à l'impuissance, une phase nouvelle s'ouvrit : deux maîtres des Requêtes qui avaient eu la chance de ne pas comparaître auparavant devant le Tribunal révolutionnaire furent acquittés ; les autres recouvrèrent, sans plus de formalités, leur libertés ; ceux qui avaient été portés à tort sur la liste des émigrés en furent rayés définitivement.

Les anciens maîtres des Requêtes réapparurent sous le Directoire : Pastoret fut élu au Conseil des Cinq-Cents. Berthelot de la Villeurnoy, devenu un des agents secrets des Bourbons, conspira pour installer un gouvernement composé de royalistes, mais fut arrêté à la veille des élections de 1797 qui portèrent au Conseil des Anciens deux de ses ex-collègues. Les mesures de rigueur consécutives au coup d'État du 18 fructidor firent cependant rentrer dans l'ombre tous ces anciens magistrats et beaucoup d'émigrés qui étaient revenus se retrouvèrent dans l'obligation légale de quitter la France.

#### CHAPITRE V

#### L'ÉPISODE NAPOLÉONIEN (1799-1815)

Les premières préoccupations de Bonaparte s'appliquèrent à la pacification intérieure et à la réorganisation administrative. De nombreux proscrits de fructidor furent rappelés, d'aucuns obtinrent enfir leur radiation définitive. Rassurés par ces mesures, quelques-uns acceptèrent des fonctions dans l'administration centrale ou préfectorale.

Un peu plus nombreux furent les anciens maîtres des Requêtes qui se rallièrent à l'Empire, servant dans les cours impériales, à la Cour des comptes, au Sénat, à la tête des départements, honorés par des distinctions dans l'ordre de la Légion d'Honneur ou par des titres - que la constitution de majorats rendait transmissibles- dans la noblesse impériale.

Le rétablissement de la monarchie en 1814 entraîna le retour des fidèles royalistes, récompensés par Louis XVIII. Le roi, du reste, accueillit

favorablement tous ceux qui se rallièrent à lui et qui ne devaient pas le trahir durant les Cent Jours.

### CHAPITRE VI

#### LA RESTAURATION (1815-1830)

Dès le retour du roi que quelques- uns avaient suivi à Gand, les émigrés dont la Révolution avait parfois brisé la vie et la carrière ou ruiné la fortune, demandèrent secours ou pensions. Il ne semble pas que les anciens maîtres des Requêtes qui s'étaient ralliés à l'Empire aient fait l'objet de quelque épuration ; si certains se retirèrent, leur âge avancé constituait une raison suffisante. En effet, ces magistrats n'étaient plus, en 1815, de prime jeunesse, ce qui explique que peu aient repris du serviçe. Ils furent l'objet de toute une série de nominations de conseillers honoraires au Conseil d'État et de promotions dans l'ordre de la Légion d'Honneur ; quelques-uns furent faits pairs de France ; Pastoret, devenu chancelier de France, reçut les plus grands honneurs.

L'année 1830 marque, de façon assez significative, la fin de leur carrière : beaucoup étaient morts, beaucoup s'étaient retirés ; enfin tous ceux qui servaient encore, à l'exception d'un seul, refusèrent de prêter serment à Louis-Philippe.

## TROISIÈME PARTIE

#### PLACE DANS LA SOCIÉTÉ

# CHAPITRE PREMIER LE MILIEU FAMILIAL ET SOCIAL

Peu de maîtres des Requêtes restèrent célibataires; rares furent ceux qui contractèrent des alliances prestigieuses; la plupart se marièrent dans les milieux de robe ou de finance. Leurs contrats de mariage, quelquefois signés du roi et de la famille royale, furent presque tous conclus selon la coutume de Paris, sous l'Ancien Régime du moins. Par la suite, peu usèrent du divorce, si ce n'est pour mettre une partie de leur fortune à l'abri des séquestres révolutionnaires.

Leurs enfants s'unirent quelquefois entre eux, ce qui prouvait assez la

persistance des liens noués entre les maîtres des Requêtes et entre leurs familles ; mais, bien que fils de magistrats, la plupart embrassèrent des carrières militaires ; quelques-uns poursuivirent l'ascension sociale amorcée par leur ancêtres.

Les anciens maîtres des Requêtes, enfin, conservèrent entre eux, malgré la coupure de la Révolution, des relations d'amitié ou d'affaires.

#### CHAPITRE II

#### LES FORTUNES

L'origine des fortunes était multiple : l'acquit familial pouvait être augmenté par une sage politique de mariage, une habile gestion des biens, une certaine audace, alors que la faveur royale permettait tout au plus d'obtenir quelque pension.

Les niveaux de fortunes, assez nettement inférieurs à ceux des milieux parlementaires sous l'Ancien Régime, présentaient des disparités étonnantes suivant les individus ou l'époque de leur vie.

Incontestablement la Révolution appauvrit ou ruina certains dont les biens furent confisqués et vendus en totalité ou en partie; mais divers stratagèmes réels ou fictifs (adjudication au profit de quelque proche divorces, renonciations à la communauté, donations) permirent parfois de sauvegarder quelques biens; d'aucuns firent peut-être des profits sur les biens nationaux dont la mise en vente entraîna, semble-t-il, une modification des fortunes: essentiellement mobilières, celles-ci firent, au XIXe siècle, une place plus importante aux biens immobiliers et fonciers.

Vis-à-vis des activités commerciales, les attitudes furent réservées, à l'exception de Tourteau d'Orvilliers qui, bien qu'officier, se livra au grand commerce dès l'Ancien Régime.

#### **CHAPITRE III**

#### LA CULTURE

Parfois habitués des salons, de l'Opéra, ou d'autres lieux à la mode, certains maîtres des Requêtes possédaient des bibliothèques assez fournies, essentiellement composées d'ouvrages de belles-lettres ou d'histoire, alors que les livres concernant la jurisprudence, la religion, la géographie tenaient une place minime. On compte néanmoins parmi les maîtres des Requêtes des auteurs de mémoires, instructions ou comptes-rendus en rapport avec leurs fonctions, d'ouvrages historiques, de traductions, de dissertations... qui leur valurent prix ou élections dans quelque académie.

Le domaine de l'art ne leur était pas non plus étranger. Si deux de ces magistrats manifestèrent des talents pour la peinture, beaucoup se révélèrent amateurs ou collectionneurs ; d'autres appréciaient la musique et quelques uns s'éprirent de belles constructions.

Bien que la formation reçue par des magistrats ne les prédisposât guère à s'intéresser aux sciences, certains leur portaient un intérêt manifeste.

#### CHAPITRE IV

#### L'ATTITUDE PHILOSOPHIQUE ET RELIGIEUSE

Malgré quelques hostilités à l'égard du courant du siècle, les maîtres des Requêtes se révèlaient en général, disciples des Lumières. La composition de leurs bibliothèques, leurs discours, leurs écrits ou leurs actes montraient assez que les idées des philosophes avaient sait leur chemin. Encore peu nombreux dans les milieux parlementaires de l'Ancien Régime, les francsmaçons étaient nettement mieux implantés aux Requêtes de l'Hôtel où ils représentaient un tiers des officiers.

Tous catholiques et souvent issus de familles qui avaient fourni des vocations religieuses, les maîtres des Requêtes professaient des opinions différentes sur la religion. Mais tous faisaient preuve de «bienfaisance éclairée» : les intendants, ceux qui exercèrent des fonctions dans l'administration hospitalière ou qui jouèrent un rôle important dans des sociétés de charité, les simples particuliers qui, leur vie durant, vinrent au secours des malheureux, ou, à l'article de la mort, firent des legs pieux.

#### CONCLUSION

Jouissant de fortunes somme toute moyennes, disposant d'une culture solide et assez ouverte aux idées du siècle des Lumières, les derniers maîtres des Requêtes de la monarchie constituèrent des rouages essentiels de l'administration aux XVIIIe et XIXe siècles. Toutefois ils accèdèrent rarement aux responsabilités ministérielles. Il faut peut-être reconnaître dans ce fait le résultat de la Révolution qui, brisant des carrières parfois prometteuses, éloigna des affaires les maîtres des Requêtes vieillissants et ne permit qu'à Pastoret de réussir une remarquable ascension sociale.

## DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE

Notices comportant des renseignements sur les origines familiales,

l'état civil, la carrière et l'oeuvre de chacun des maîtres des Requêtes, ainsi que les sources et ouvrages consultés.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

Portraits de quelques maîtres des Requêtes vus par des contemporains (1779-1782).- Lettre de J.-B. de Chateaubriand faisant allusion à un complot pour délivrer la Reine (1793).- Tableau relatif à des faits de commerce (vers 1795-1797).- Pétition de Mme de Caze en faveur de son mari, contenant des indications sur ses talents pour la peinture (1800).- Lettre de Bertrand de Malleville dévoilant un projet de complot en faveur du duc d'Orléans (1808).

#### ILLUSTRATIONS

Portraits de maîtres des Requêtes.

#### **APPENDICES**

Tableaux généalogiques (cousinages ou alliances entre les maîtres des Requêtes).